Maison d'Enfants Reine
Marie-Henriette ASBL

Rapport d'Activités 2019

Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette ASBL
L'Estacade • Le Pertuis • Tremplin • La Maison des Petits • La Pouponnière de la Flèche • La Crèche de la Flèche
Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Claire
Rue de la Flèche, 14 • 1000 Bruxelles • www.lafleche14.be

Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette ASBL

L'Estacade • Le Pertuis • Tremplin • La Maison des Petits • La Pouponnière de la Flèche • La Crèche de la Flèche

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Claire

Rue de la Flèche, 14 • 1000 Bruxelles • www.lafleche14.be

INTRODUCTION 05

LA CRÈCHE DE LA FLÈCHE 17
LA POUPONNIÈRE DE LA FLÈCHE 23
MAISON DES PETITS 27
L'ESTACADE 31
TREMPLIN 37
LE PERTUIS 45

ANNEXES 49
ABRÉVIATIONS 61

**Afin de respecter l'anonymat des enfants qui nous sont confiés,
nos photos sont issues de banques de données d'images libres de droit.**

INTRODUCTION

Un tout grand merci à l'ensemble du personnel
pour son investissement auprès des enfants et
pour sa collaboration tout au long de l'année 2019.

• • Mot du président

2019 une année de réalisation et de passage de témoin avant la crise qui submerge 2020.

On ne peut pas commencer ce rapport qui est rédigé en mai 2020 sans une marque de reconnaissance infinie à l'égard de toutes les équipes qui se sont engagées sans compter pour assurer la continuité de la Maison d'Enfants durant la période de confinement. Malgré les risques sanitaires, les défis familiaux, l'angoisse, la peur, tout le monde a été solidaire et a répondu présent.

Les éducateurs, psychologues, assistants sociaux, personnel technique, administratifs et les directions ont fait preuve d'empathie pour rassurer les enfants, de créativité pour les distraire, d'endurance pour le suivi scolaire et de soins pour garantir leur santé et leur bien-être. Ils ont été formidables et la Maison leur doit beaucoup.

Revenons à 2019. C'est une année de changement législatif, comme l'explique Anne-Françoise Hachez dans l'article qui suit, une année d'avancement du projet immobilier puisque la demande du permis a été déposée après une large consultation en interne, comme le décrit Michèle Lebrun.

2019 a vu aussi les traditionnels évènements conviviaux qui contribuent à l'esprit Flèche :

- Le 25 janvier : les retrouvailles de toutes les équipes à la salle Pôle Nord pour bien démarrer l'année autour des sketches et vidéos hilarants et émouvants, préparés par différentes équipes ;
- Le 23 mars a eu lieu un superbe concert de musique et de chorale orchestré par l'Ensemble Camerata Vocale, dans l'Eglise du Collège Saint Michel avec Mozart (le Requiem) et Mendelssohn (le Psaume 42), salle comble, et nous avons eu le plaisir d'accueillir au drink, les Princes Laurent et Claire.
- En juin, le barbecue.
- Et d'autres encore…

Thomas Piraux a pris sa retraite fin décembre, Guy Vanderputten en avril 2020. Merci à eux pour tout ce qu'ils ont apporté à la Maison et tous nos vœux dans leur nouvelle vie. Bienvenue à la nouvelle génération Catherine Macé et Stéphanie De Nutte. Fin juin, ce sera le tour de Dominique Van Remoortel. On en reparlera dans le prochain rapport.

Je vous souhaite une agréable lecture du rapport d'activités et vous remercie pour votre soutien.

Stanislas van Wassenhove

• • Réflexions & Activités

• Quoi de neuf sur le plan légal ? Ça bouge !

Une nouvelle législation applicable aux asbl

La loi du 23 mars 2019 a introduit le Code des sociétés et des associations (CSA), applicable à dater du 1er janvier 2020. Le principal changement pour les asbl est qu'elles peuvent exercer des activités commerciales, même lucratives et même à titre principal, pour autant qu'elles poursuivent un but désintéressé. D'autres dispositions - certaines impératives - apportent des changements sur nombre de points, notamment la description du but et de l'objet social, le nombre de membres et d'administrateurs, la responsabilité de ceux-ci, les compétences respectives de l'AG et du CA, la délégation de la gestion journalière, la représentation générale de l'asbl, etc.
Les statuts de la Maison d'enfants doivent être mis en conformité avec ces nouvelles dispositions. Il en est de même du Règlement d'ordre intérieur, notamment en ce qui concerne les délégations de pouvoirs (quel contenu et à qui?), la gestion des communs, la représentation de la Maison vis-à-vis de l'extérieur, la coordination des activités entre les services et les échanges de bonnes pratiques. Cet important travail a commencé en septembre 2019 et sera finalisé courant 2020.

Une nouvelle législation pour la Crèche (ONE)

Un arrêté du 2 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté française fixe le régime d'autorisation et de subvention des crèches et prévoit certains changements, notamment : augmentation de l'encadrement de 1 personne à 1,5 personne pour 7 enfants, exigences plus strictes au niveau de la formation du personnel (au minimum certificat d'enseignement secondaire supérieur), calcul du taux d'occupation basé dorénavant sur les contrats d'accueil et non plus sur la présence réelle, capacité d'accueil de 14 enfants minimum ou multiple de 7.

La mise en œuvre de ces changements devrait se faire progressivement de 2020 à 2025.

Une nouvelle législation pour les services d'Aide à la Jeunesse

Plusieurs arrêtés d'exécution du Gouvernement de la Communauté française sont intervenus le 5 décembre 2018 pour fixer les conditions générales et particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services AAJ.
Ces arrêtés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2019 entraînant certaines adaptations au niveau des services (notamment leurs appellations, suppression de la qualification d'infirmière, possibilité de mutualiser les frais de fonctionnement entre les services ...). Certaines adaptations doivent aussi intervenir au niveau de leurs directions. C'est ainsi que Manuel Sols a été désigné comme directeur général de l'Estacade, de la Maison des Petits, du Tremplin et du Pertuis, Pascaline Lemaire comme directrice administrative de ces 4 services, et que Patricia Bastien est devenue directrice (pédagogique) de l'Estacade. Lors du départ à la pension de Guy Vanderputten, directeur du Pertuis, le 30 avril 2020, il sera remplacé par un coordinateur. Leurs fonctions sont reprécisées.
La succession de Thomas Piraux (par Catherine Macé), Guy Vanderputten (par Stéphanie De Nutte) et Dominique Van Remoortel, directeurs atteignant l'âge de la pension en 2019 et 2020 a été soigneusement préparée durant toute l'année 2019.
Un tout grand merci à Thomas Piraux pour tout ce qu'il a apporté à la Pouponnière et à l'asbl en général pendant 30 ans !

Conséquences et perspectives pour deux services

Suite à des réunions avec l'AAJ et le cabinet de la Ministre Glatigny,

- Un plan éducatif particulier (PEP) sera introduit pour le SRG Maison des Petits, les normes d'encadrement étant nettement insuffisantes, tenant compte du très jeune âge des enfants accueillis et si l'on compare aux normes prévues par l'ONE. La demande portera sur 25 équivalents TP (actuellement 19,75) pour 34 enfants de 0 à 6 ans. L'administration de l'AAJ admet que ces normes ne sont effectivement pas adaptées aux tout-petits.
- Une solution est en cours de réflexion afin d'aligner le Pertuis aux normes prévues par l'arrêté du 5/12/2018 (10 à 15 enfants et frais de fonctionnement calculés par mandat agréé).

Une réunion de gouvernance le 30 novembre 2019

Toutes ces questions ainsi que l'organisation générale de l'asbl ont été évoquées au cours d'une réunion de gouvernance très fructueuse à laquelle assistaient six membres de la direction et quatre administrateurs (dont W. Mosseray, animateur). Les participants ont tout d'abord relevé différents points positifs et négatifs caractérisant la Maison d'Enfants.

Certaines actions ont été décidées pour répondre aux points prioritaires, notamment :

1. sur le plan gouvernance (définition des rôles et partage des responsabilités / processus de décision et fonction du CODI, gestion journalière, gestion des problématiques communes aux services)
2. sur les plans communication / échange des bonnes pratiques / confiance : mise en place de conseils pédagogiques « croisés », d'un colloque, présentation par chacun des services de projets pédagogiques suivie d'une discussion en CODI
3. sur les plans pédagogie / psychologie / médical : formation en psychopathologie infantile, collaborations externes avec des pédo-psy, supervisions renforcées…

Les activités pour les enfants

Les projets "Chorale EQUINOX" (www.chorales-equinox.be), "Bol d'air" (camps de vacances et activités récréatives en dehors de la Maison d'enfants), et "Passeport pour la réussite" (soutien scolaire) ont pu se poursuivre tout au long de l'année 2019.

Anne-Françoise Hachez, administratrice

• Projet ImmoFlèche

Pour rappel, l'objectif premier de ce projet est l'amélioration du cadre de vie et du confort des enfants et du personnel qui les entoure, avec notamment la création d'un grand espace de récréation en plein air. Les objectifs complémentaires sont, notamment, la solution, au moins partielle, à la vétusté et à la non-adéquation de certains bâtiments actuels (en particulier le bâtiment central et les maisons chaussée d'Anvers), ainsi que la sécurisation et la facilitation de l'accès à l'ensemble des bâtiments avec un service accueil commun.

Concrètement, ce projet s'envisage comme suit :

- construction d'un nouvel immeuble sur le terrain disponible rue de la Flèche,
- démolition des trois maisons chaussée d'Anvers et reconstruction d'un nouvel immeuble,
- aménagements divers au 14 rue de la Flèche (principalement renouvellement des châssis, isolation de la toiture et des pignons, réaménagement des trois étages supérieurs, agrandissement du réfectoire, aménagement des terrasses…).
- et, finalement, démolition du bâtiment central, achèvement des travaux de rénovation dans le bâtiment principal et aménagement du jardin.

En février 2018, le marché d'architecture a été attribué au bureau Espace Architectes. Le reste de l'année a été consacré à préciser les besoins des utilisateurs et à l'établissement des plans et du dossier pour la demande de permis d'urbanisme.

Ce dossier a été déposé au service d'urbanisme à la mi-janvier 2019. Même si notre demande a été bien accueillie, son traitement a été plus lent que prévu. L'enquête publique s'est clôturée sans la moindre remarque et le comité de concertation a émis un avis favorable en septembre 2019.

L'échevine Ans Persoons de l'urbanisme ayant visité les lieux en novembre 2019 s'est enthousiasmée pour le projet.

Fin janvier 2020, la Ville de Bruxelles a demandé quelques corrections, considérées comme accessoires, et a confirmé que le permis serait octroyé dès réception des plans adaptés dans le sens souhaité. Les plans modifiés, approuvés par le SIAMU, ont été déposés à l'administration en avril 2020. Et depuis nous attendons…

L'année 2019 a par ailleurs été mise à profit pour sonder les différentes sources possibles de financement. Les perspectives étant mitigées, un plan B a été étudié avec les architectes pour le cas où nous ne parviendrions pas à boucler le budget pour l'ensemble du projet. Concrètement, nous démarrerons le projet avec la construction du nouvel immeuble sur le terrain disponible rue de la Flèche et certains travaux au 14 rue de la Flèche (principalement renouvellement des châssis de la façade avant, isolation de la toiture et des pignons, et les liaisons avec le nouveau bâtiment).

À l'issue de cette phase 1, deux scénarios sont possibles :

- Scénario 1 : Soit les perspectives de financement pour la suite sont suffisantes, et nous permettent de passer immédiatement à la phase 2 et ainsi finaliser le projet tel que prévu.
- Scénario 2 : Soit nous ne disposons pas d'un financement suffisant et dans ce cas nous appliquerons le plan B : réalisation immédiate de quelques travaux indispensables pour permettre à la Maison de continuer à vivre en attendant la reprise du projet (démolition de 2 maisons sur les 3 de la Chaussée d'Anvers permettant la création d'un espace de récréation en remplacement de celui entre-temps occupé par le nouveau bâtiment, et quelques travaux de rénovation dans le bâtiment central) et finalisation du projet au moment où les finances le permettront…

Si nous obtenons le permis d'urbanisme dans les semaines qui viennent, nous espérons lancer l'appel d'offres pour l'entreprise générale pour la phase 1 début janvier 2021 et poser la première pierre à l'automne 2021.

→ Autres travaux réalisés en 2019 :

Outre l'achèvement des travaux liés à la mise en conformité incendie (réceptions provisoires des lots 2 et 3), une série de travaux de rafraîchissement a été menée dans différents services :

- Peinture du hall d'accueil du 14 Rue de la Flèche ;
- Peinture de quelques bureaux au 2ème étage suite au déménagement du bureau infirmier (les responsables de la santé sont désormais attachés à leur service) et en sa transformation en bureau médical réservé aux consultations des médecins. Le bureau psycho-social de l'Estacade s'est transformé en « open space » accueillant 6 travailleurs psycho-sociaux ;
- Les cuisines équipées du Gai Logis, des Spirous et des Pierrots ont été remplacées grâce au soutien de United Fund of Belgium ;
- Les linoleums des services Mioches et Petits Loups ont été (enfin !) remplacés ;
- Le bureau psycho-social de la Maison des Petits a lui aussi subi un sérieux « lifting » : un accès direct au bureau de l'assistante sociale a été réalisé de sorte à pouvoir agrandir le bureau de la direction et du reste de l'équipe psycho-sociale ;
- Les ascenseurs ont subi une réparation visant à assécher la cuvette de la cage, régulièrement humide en raison des remontées d'eau.

D'autres travaux sont prévus en 2020 :

- Rafraîchissement du service des Benjamins : peinture et remplacement du lino
- Remplacement du lino chez les Petits Loups
- Peinture des couloirs de la crèche, bien endommagés par les travaux de mise en conformité incendie

Michèle Lebrun, administratrice

• • Dialogue social

Des nouvelles du Conseil d'Entreprise (CE) et du Comité pour la Prévention et la Protection du Travailleur (CPPT)

C'est avec une équipe très réduite que le CE et le CPPT ont continué de fonctionner en 2019, mais néanmoins motivée.

• Le Conseil d'Entreprise :

Sur l'ensemble de l'équipe élue, seules quatre personnes ont pu participer, l'absence des collègues étant due à des départs, des maladies de longue durée ou encore un écartement pour raison de maternité.

Voici quelques points parmi d'autres discutés au **CE** :

* Le **Plan Global de Formation** : pour rappel, une petite équipe de représentants des différents services a été mise sur pied afin d'élaborer un plan de formations pour l'ensemble de l'ASBL, qui réponde aux attentes de tous, travailleurs et employeur. L'objectif est d'inscrire tous les souhaits de formation, puis de les mettre en commun afin d'établir un plan pour fin 2019. Un comité de pilotage constitué d'un représentant de chaque service a été mis sur pied et un Président devra être nommé ;

* Les **formations,** entre autres celles financées par le Fonds ISAJH (accords et évaluations) de l'Estacade, de la Pouponnière et de la Maison des Petits ont été présentées, discutées, évaluées et approuvées tout au long de l'année ;

* Mise à jour du **plan pour l'emploi des travailleurs âgés** dans l'entreprise (selon la convention collective n°104) ;

* Présentation des **comptes** semestriels et annuels ;

* Les **rapports MARIBEL** ont été présentés aux membres et des candidatures ont été rentrées suite à l'appel d'offres ;

* Le congé férié du **27 septembre** : pour rappel, la crèche est ouverte, mais le reste de l'ASBL est en congé férié. La suggestion d'un jour férié « mobile » a été rejetée en 2018. Cependant, au vu des problèmes logistiques (sécurité d'accès, problèmes des repas, des lessives, …), le débat est relancé en 2019 et il est in fine décidé d'en faire un jour « mobile » à récupérer dans les 6 semaines ;

* 2019, c'est aussi le début des **élections sociales** prévues en mai 2020 : les préparatifs sont en cours depuis septembre…

* Les **événements festifs** (concert, spectacle, drink à l'occasion des vœux, présentation du projet « Immoflèche ») ont également animé quelques réunions ;

Pascaline Lemaire, présidente CE

• Le CPPT :

Prévention incendie :

* L'année 2019 a débuté par l'inspection définitive du contrôle de l'installation de détection incendie selon la norme NBN S21 100-1 ce qui avec le rapport positif du SIAMU est un premier aboutissement ;

* La formation pratique et théorique sur la prévention incendie et la manipulation des extincteurs s'est poursuivie comme en 2018 ;

* Un livret concernant la prévention incendie a été extrait du vadémécum pour permettre une meilleure intervention de la part du personnel lors des déclenchements ainsi que le rappel des procédures avant les réunions d'équipes ;

* Un comité de pilotage s'est constitué pour réfléchir aux aspects pratiques, pédagogiques et techniques pour la mise en place de l'exercice d'évacuation incendie dans un premier temps dans le bâtiment du 14.

Formations :

La formation pratique et théorique sur la prévention incendie et la manipulation des extincteurs s'est poursuivie comme en 2018. En outre, les formations suivantes ont été organisées:

* La formation à la manipulation de charges pour le personnel éducatif ainsi que tout le personnel d'entretien ;
* La formation de secourisme en milieu professionnel pour 3 membres du personnel ;
* La formation continue pour la conseillère en prévention :
    - Plan d'Urgence Interne
    - Colloques des substances dangereuses
    - Prévenir les risques psychosociaux au sein des équipes

Charge psychosociale :

* Désignation d'une autre personne de confiance en raison du départ à la pension de la précédente ;
* Mise en place d'un plan d'actions suivant l'analyse des risques psychosociaux du Tremplin dans le cadre du système dynamique de gestion des risques.

Focus :

* Accident du travail :
    - Réunion de travail avec AG Insurance afin de prendre connaissance de leur expertise concernant les accidents du travail de la Maison d'Enfants. Ce qui a donné lieu à une formation participative de sensibilisation à la culture des risques et de la sécurité au travail dans le but de minimiser les accidents.
    - Une analyse des risques a été réalisée avec la victime et son responsable directe pour chaque accident de travail afin de mettre en place de meilleures mesures de prévention.

Eco-team :

L'ECO-Team a été mise en place début 2019. Elle a pour objectif de faire une chasse efficace et sans relâche aux gaspillages d'énergie (électricité, chauffage, eau). Composée de 8 personnes de la Flèche (avec des représentants de chaque service à l'exception de l'Estacade, du Tremplin et du Pertuis qui seront concernés dans un 2e temps), elle est encadrée par un professionnel de Bruxeo, spécialisé dans les économies d'énergie. Sous la houlette du responsable technique, l'ECO-Team a pour mission d'identifier les points d'économie d'énergie dans la Maison et de sensibiliser tous les utilisateurs.

Electricité : suivi des installations électriques et de leurs mises aux normes selon les remarques du rapport de l'inspection.

Dépistage Participatif des Risques à la cuisine, ce qui a permis la mise en place de nombreuses mesures de prévention ainsi qu'un soutien de la charge psychosociale.

Aurélie Barré, Secrétaire CPPT
Conseillère en prévention

• • Festivités 2019

• Janvier 2019 : « Sois Flèche et lâche-toi ! »

Les vœux de début d'année ont rassemblé une centaine de travailleurs de la Flèche au Centre Pôle Nord. Le président a adressé ses vœux à l'ensemble des équipes et a présenté les avancées du projet ImmoFlèche. Cette année encore, ce sont les membres du personnel qui ont été invités à se mettre en scène. Tout était permis, ou presque : une superbe émission intitulée Chocothon, en passant par les superbes vidéos mettant en scène les équipes et les enfants. Tous les services ont participé avec enthousiasme, en mêlant humour, vérité pas toujours facile du quotidien et souvenirs.

• Février 2019 : spectacle caritatif « Cosi Fan Tutti »

de Hyppolyte Wouters.

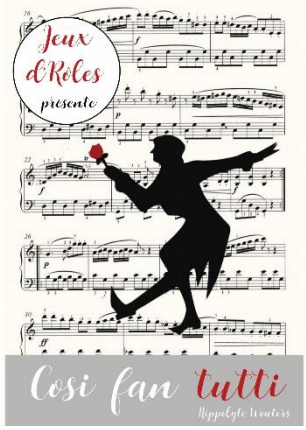

La troupe amateur « Jeux d'Rôles » nous a contactés, car elle souhaitait mettre leur talent au service de notre cause et celle d'une autre asbl. L'auteur H.W. a osé transformer le célèbre chassé-croisé amoureux de Mozart en une comédie d'une étonnante modernité. C'est l'histoire d'un vieux cynique qui prétend que toutes les femmes sont infidèles. Deux de ses jeunes amis lui assurent que la fidélité de leur fiancée est au-dessus de tout soupçon. S'ensuit un pari où les deux amoureux feront mine de partir à la guerre pour en réalité revenir déguisés en albanais et faire la cour aux deux fiancées afin de voir si celles-ci sauront résister à la tentation.

• Mars 2019 : concert caritatif « Camerata Vocale »

Cette année, pour le spectacle caritatif de la Flèche, nous avons fait appel aux services de « L'ensemble Camerata Vocale », a interprété le Requiem de Mozart et le Psaume 42 de Mendelssohn, et nous a offert, ce soir-là, une prestation d'une grande qualité. L'intégralité des recettes a été attribuée à notre grand projet ImmoFlèche.

Le projet ImmoFlèche a été présenté à la Princesse Claire et le Prince Laurent présents au drink d'avant spectacle

• Mai 2019 :

8e participation aux 20 km de Bruxelles via l'opération « Je cours pour la Flèche » grâce à une équipe de bénévoles hyper motivée qui gère de main de maître cet événement. Cette année, nos rangs ont été renforcés grâce à la participation de 115 coureurs du groupe Besix. Une fois de plus, nous tenons à remercier toute l'équipe de bénévoles (Tania, Arnaud, Luc et Philippe) qui a récolté plus ou moins 15 000 €.

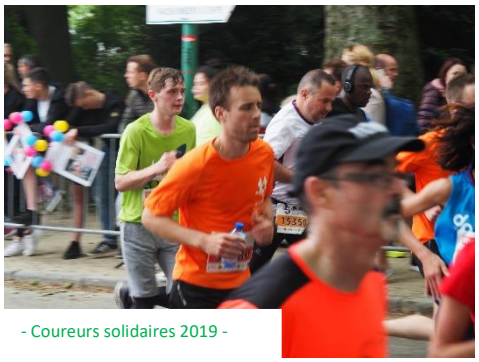

- Coureurs solidaires 2019 -

Ce montant a été consacré au projet Bol d'air, qui nous permet d'offrir aux enfants la possibilité de passer l'été en camps, mais également de prévoir des sorties au grand air tout au long de l'année.

• Juin 2019 :

Le barbecue annuel de la Maison d'Enfants rassemble chaque année un peu plus de monde. Celui-ci offre la possibilité aux enfants, aux travailleurs ainsi qu'aux bénévoles de se rencontrer lors d'un évènement convivial.

• • Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les entreprises, fondations, associations, bénévoles qui ont contribué de près ou de loin, à améliorer le quotidien des enfants que nous accueillons. Sans leur intervention financière, leur expertise, leur temps consacré, nous ne pourrions mener à bien notre tâche. Que tous ici soient chaleureusement remerciés et en particulier :

• Les bénévoles de l'opération « Je cours pour la Flèche » (Madame Tania Shortt, Messieurs Philippe Cooremans, Luc Delfosse et Arnaud Wittmann) qui, chaque année, mobilisent et encadrent des dizaines de coureurs lors des 20 KM de Bruxelles afin de soutenir financièrement le projet Bol d'Air;

• À la troupe « Jeux d'Rôles » pour leur prestation et le soutien qu'ils nous ont offert ;

• Toutes les personnes, et « amis de la Flèche » qui à l'occasion de leur anniversaire, d'une naissance, d'un mariage… transforment leurs cadeaux en dons,

• Madame la Ministre Frémault et l'ensemble de ses collaborateurs,

• Tous les bénévoles sur qui nous pouvons compter tout au long de l'année : Mme Hilaria, Mme Léa, Mme Clara Aimé, Mme Isabelle et Mme Diane, Mme Rita, Mme Léa, M. Alberto Bagnara, M. Corde Bailleur, Mme Caroline Baus, Mme Daniela Coco, Mme Alexandra De Bernardio, Mme Geneviève Debotz, Mme Fanny De Crock, Mme Héloise de Savage, Mme Anaïs Dessart, M. Alexis Duvieusart, Mme Diane Desimpel, Mme Maité Dubois, Mme Manuela Flachi, M. Antoine Hernart, Mme Inès Huberty, M. Roberto Marin, M. Alain Mercenier, Mme Alexandra Meulemans, Mme Sylvie Nechelput, Mme Emanuela Vuljiani, Mme Nadine Wavreille, Mme Cathia Zammito, …

• Ainsi que : les Allumeurs de Rêves, Arc-en-Ciel ASBL, Axa Atout Cœur, la Banque alimentaire, Besix, BNP Paribas Fortis Securities (BP2S), le Centre Pôle Nord, la Chapelle Reine Elisabeth (Chorale Equinox), la Confrérie Nationale des Chauves de Belgique, Donorinfo, la Fondation Futur 21, la Fondation Lefebvre, la Fondation Reine Paola, la Fondation Roi Baudouin, Goods to Give, les asbl HU-BU et article 27, Thierry Janssen SPRL, Linklaters SA, Moneytrans (et en particulier M. Sanchez), Les Lutins de Noël, Les Noirauds, Noël pour Tous ASBL, les Œuvres du Soir, Organisation mondiale des Douanes, les Pêcheurs de Lune, Peluche ASBL, la Société Royale de Philanthropie, Time4Society, United Fund of Belgium, Viva for Life, Voxbone SA,…

Nous remercions aussi chaleureusement toutes les personnes qui ne figurent pas dans cette liste ou qui souhaitent garder l'anonymat et qui nous ont soutenus tout au long de l'année 2019.

Au nom de toutes les directions, au nom du Conseil d'administration et au nom de tout le personnel, merci !

À l'année prochaine, pour de nouvelles aventures.

Les directions.

LA CRÈCHE DE LA FLÈCHE

Mina MBOKO

- Capacité agréée -
66 enfants de 0 à 3 ans

• • Introduction

La Crèche de la Flèche accueille en journée des enfants de 0 à 3 ans dans 7 unités de vie distinctes. Elle occupe deux étages (le troisième et le quatrième) du bâtiment principal de l'ASBL Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette.

Elle est subventionnée par l'ONE pour 54 places et par le Fonds Social Européen, via Actiris, pour 12 places.

La participation financière des parents (PFP) est fixée selon le barème établi par l'ONE pour les milieux d'accueil subventionnés[1].

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 7h à 20h30
(à l'exception des jours fériés légaux, des journées de formation et de la période de fermeture.)

Du lundi au vendredi de 7h à 19h pendant les mois de juillet et août

Fermeture annuelle : depuis cette année 2019, la crèche a deux périodes de fermeture : une période de cinq journées pendant le congé de Noël et une autre période de cinq journées en juillet ou en août (autour du 21 juillet ou autour du 15 août).

• • Statistiques : Crèche ONE

Le calcul du taux d'occupation moyen annuel a été fait en tenant compte des douze mois de l'année.
L'ONE neutralise le troisième trimestre (mois de juillet, août et septembre) pour le calcul du taux d'occupation et le calcul des subsides.

Total annuel	JC	DJ	Total	Jours ouvrables	Taux d'occupation brut	PFP Moyenne (€/jour)
2017	**7731**	**412**	**8143**	**250**	**60,3**	**14,84**
2018	**7191**	**739**	**7930**	**248**	**58,7**	**13,82**
2019	**8505**	**591**	**9096**	**243**	**69,3**	**14,82**

*Légende : **JC** journée complète / **DJ** demi-journée / **PFP** participation financière parentale*

[1] *L'O.N.E. a établi 2 modes de calcul de la P.F.P. :*
- calcul en journée complète : le temps de présence de l'enfant au sein du milieu d'accueil est supérieur a 5 heures ;
- calcul en journée incomplète : le temps de présence de l'enfant est inférieur ou égal à 5 heures. Une journée incomplète est facturée à 60% de la PFP normalement due pour une journée complète.
Lorsque 2 enfants d'une même famille sont simultanément pris en charge dans un milieu d'accueil agréée, la PFP due pour chaque enfant est réduite à 70 % de la redevance normalement due.
La même réduction est accordée pour tout enfant appartenant à une famille comptant au moins 3 enfants faisant partie du ménage.
*Les taux varient de **2,56 EUR à 36,20 EUR la** journée, et de **2,56EUR à 21,72 EUR** la demi-journée (≤ 5heures).*

• Occupation des places en crèche

→ Fréquentation de la crèche à temps partiel :

Cette réalité touche beaucoup de milieux d'accueil de la région de Bruxelles Capitale.

- ❖ De plus en plus de parents optent pour le congé parental ou le crédit-temps.
- ❖ D'autres, pour des raisons économiques, optent pour une fréquentation de la crèche à moindre frais, en respectant uniquement l'obligation minimale de présence (12 journées complètes par mois).

Évolution des temps de fréquentation de la crèche		
	Enfants à mi-temps	Enfants à temps plein
2016	10	48
2017	22	34
2018	30	30
2019	32	28

Au cours de l'année 2019, 25 enfants ont fréquenté la crèche à raison de 3 journées par semaine et 17 enfants l'ont fréquentée au rythme de 4 journées par semaine.

→ Annulation ou abandon de places :

Plusieurs parents ont annulé ou abandonné les places qui avaient été accordées à leurs enfants, pour les raisons suivantes :

- ❖ maladie de l'un des parents,
- ❖ séparation des parents,
- ❖ déménagement des parents.

Pour combler ces places inopinément vacantes, il faut que les âges des enfants pour lesquels les parents sollicitent une place en crèche soient compatibles avec les groupes d'enfants au sein desquels les places sont disponibles.

→ Autres raisons de départ inopiné heureusement moins fréquentes :

- ❖ Agressivité physique des parents, rendant impossible la poursuite de toute forme de collaboration avec eux dans le cadre de l'accueil de leur enfant en crèche ;
- ❖ Départ anticipé pour raison judiciaire

Accueil d'enfants dont la situation familiale met en péril l'intégrité physique et psychique des enfants.

Certaines familles en difficulté s'adressent spontanément à notre crèche. D'autres sont accompagnées ou orientées par des travailleurs médico-sociaux. Parmi l'ensemble des enfants accueillis au sein de la crèche en 2019, 13 d'entre eux ont fait l'objet d'une attention et d'un suivi particuliers, du fait de la nature de leur admission en crèche.

Accueil d'enfants dont la situation familiale met en danger leur intégrité physique et psychique	
2016	9
2017	12
2018	11
2019	13

Origines des demandes :

- ❖ Familles en difficulté
- ❖ La Maison des Petits
- ❖ Juge de la Jeunesse
- ❖ Pouponnière de la Flèche

Maison des Petits	Familles en difficulté	Juge de la Jeunesse	Pouponnière de la Flèche
2	6	3	2

Situations familiales des enfants :

- ❖ Conflits graves entre les parents- échec de la médiation familiale ;
- ❖ Parentalité en souffrance et agitation dans un contexte d'exil périlleux ;
- ❖ Violence intrafamiliale ;
- ❖ Projet (à très court terme) d'excision d'une enfant ;
- ❖ Psychose maternelle et accueil post-séjour en unité mère-enfant d'hôpital psychiatrique.

• Crèche convention ACTIRIS

Année	Journées présence	Journées maladie	Taux occupation
2017	1529	35	52,1
2018	1421	64	49,5
2019	1260	116	47,2

Le taux d'occupation excessivement bas s'explique par :

- La fermeture des écoles et centres de formation en période de congé scolaire, bien que certains centres organisent des stages pendant la période des congés de Carnaval, de Pâques et de Toussaint ;
- Pâques, la première semaine du mois de juillet et les 2 dernières semaines du mois d'août ;
- Certaines maladies qui font l'objet de mesures d'éviction, comme la varicelle, la gastroentérite, l'impétigo, la gale… ;
- Le contrat d'accueil, qui peut stipuler la présence de l'enfant à temps partiel : trois jours ou cinq demi-jours par semaine par exemple, si la formation est dispensée aux parents à raison de trois jours ou cinq demi-jours par semaine ;
- La gestion très stricte du nombre d'enfants confiés (12 enfants inscrits pour 12 places, peu importe le rythme de fréquentation).

Les absences pour raison de maladie couvertes par un certificat médical sont prises en compte dans le registre des présences et dans le calcul du taux d'occupation. En dépit de cette comptabilisation particulière, le taux de présence à 75 % est difficilement honoré.

• • Partenariats

ACTIRIS

La collaboration avec la Coordinatrice du Réseau structures d'accueil d'Actiris est dynamique et efficace.

• • Projet d'accueil

De nouveaux objectifs ont été retenus. Ils sont, à l'heure actuelle, développés et travaillés par l'équipe :

- ✓ améliorer le premier accueil ;
- ✓ assurer continuité et cohérence dans l'accueil des enfants ;
- ✓ organiser chaque année une à deux journée(s) de formation sur site, à destination de tout le personnel de la crèche.

Voici quelques activités réalisées en 2019 :

→ **Goûter festif :** pour célébrer le départ des plus grands pour l'école. Les parents et frère(s)/sœur(s) des enfants célébrés sont invités.
→ **Petit-déjeuner des familles par section**
→ **Goûter animé :** à l'occasion de la Saint-Nicolas.
→ **Rencontres des parents par section :** les sept sections de la crèche ont organisé des rencontres entre parents et puériculteurs. Les parents ont vraiment savouré cette opportunité de faire connaissance avec les autres parents de la section, visiter à nouveau les locaux, échanger autour du thème « *Déroulement d'une journée type dans chaque section de la crèche* », et émettre des idées et propositions, le tout autour d'une délicieuse collation.
→ **Goûter des familles :** dans les locaux et sur la terrasse de la crèche, pour mieux accueillir la période estivale.
→ **Partenariat entre la crèche et une école maternelle du quartier :** les enfants de deux à trois ans se rendent dans une école du quartier, en compagnie de leurs puéricultrices et participent à un moment de la vie à l'école. Il peut s'agir de la collation du matin ou du rituel du bonjour. Enfants, puéricultrices et parents sont très contents de cette expérience.

• • Personnel

Mouvements, départs et changements au niveau du personnel

→ Un puériculteur, en pause-carrière, poursuit des études supérieures.

• • Formation

→ En 2019, 132 h 30 ont été mises au profit de l'enrichissement du personnel de la crèche.

Formations	Nombre d'heures	Participant(s) (nombre et qualification)
Accompagnement d'équipe sur le terrain	**8 heures**	**Puéricultrice, infirmière et directrice**
Manutention des charges	**4 heures 30**	**4 puéricultrices et la technicienne de surface**
Prévention incendie	**8 heures**	**2 puéricultrices**
Les émotions des professionnelles	**40 heures**	**1 puéricultrice**
Comprendre les comptes annuels dans le non marchand	**32 heures**	**1 puéricultrice**
Formations CNE–MAE	**40 heures**	**Puéricultrice déléguée syndicale**

• • Suivi médical préventif

Au cours de l'année 2019, 11 consultations de médecine préventive ont été réalisées par le médecin de la crèche.

• • Formation des stagiaires

→ Une vingtaine d'étudiantes infirmières brevetées ont réalisé un stage d'observation au sein de notre crèche.
→ Six élèves en puériculture et deux élèves auxiliaires de l'enfance ont pu effectuer un stage d'observation et/ou de qualification intégrant un examen.

• • Des projets pour 2020

→ Poursuite des rencontres parents-puériculteurs par section (unité de vie). Elles sont toujours couronnées de succès !
→ Poursuite de la démarche visant la continuité dans l'accueil des enfants et la cohérence des pratiques ;
→ Organisation d'une formation en secourisme pédiatrique, sur site, à destination de toute l'équipe de la crèche.

LA POUPONNIÈRE DE LA FLÈCHE

Thomas PIRAUX
Catherine MACE

- Capacité agréée -
32 enfants de 0 à 6 ans

• • Brèves statistiques

• Quelques données chiffrées

→ Nombre de journées / présence : 10 609, soit un taux d'occupation de 90,83% (2018 : 92,75%)
→ Nombre de journées AAJ : 10 364
→ Nombre de journées ONE : 245 (essentiellement via les services d'adoption « ONE Adoptions » et « Thérèse Wante »)
→ Taux de présence moyen : 29,1 pour une capacité agréée de 32 enfants
→ Nouvelles admissions sur l'année : 8
→ Départs sur l'année : 10 (2 retours dans le milieu d'origine, 0 retours au sein de la famille élargie, 0 transferts en SRG, 1 transferts SRJ, 3 placements en famille d'accueil, 4 adoptions)
→ Nombre d'enfants pris en charge sur l'année : 37 (9 SAJ Bruxelles, 5 ONE, 18 TJ Bruxelles, 1 SPJ Nivelles, 2 SPJ Mons, 2 SPJ Charleroi)

• • Regards sur l'année 2019

• Sur le plan pédagogique :

→ Espace/Famille : chaque service de l'ASBL s'est réapproprié depuis mi-2018 la gestion des liens des enfants avec leur famille et définit les conditions et les moyens du cadre qu'il décide de leur donner. Les approches sont relativement différenciées et coexistent sans tiraillement moyennant un minimum de coordination. Elles permettent à chaque service de s'investir aussi loin qu'il le souhaite dans cette dimension du travail de prise en charge de l'enfant devenue incontournable pour notre équipe.

Nous avons poursuivi le travail de réflexion sur cette pratique, entamé en 2018, avec une formatrice de l'Association Pikler/Loczy France. Nous affinons et développons un cadre de travail qui fait maintenant ses preuves dans l'amélioration et l'enrichissement des relations parents/enfants/institution et est en train de conférer à notre équipe une véritable expertise en la matière. Un article à ce sujet a été diffusé auprès des mandants en avril 2019 (voir annexe 2).

Vie quotidienne, gestion du collectif et de l'individuel, développement des capacités des enfants et des travailleurs : cette dimension est le cœur de notre travail et demande une attention sans relâche. Nos équipes se sont considérablement rajeunies ces dernières années. Elles ont besoin d'être soutenues et nourries pour parvenir à assimiler et s'approprier le projet d'accueil de la pouponnière. Ce travail a besoin d'énormément de coordination et de continuité, d'autant plus que nos équipes ont connu pas mal de mouvement. C'est la tâche principale des deux référentes de groupe, sous la responsabilité de la direction. La fréquence des réunions d'équipe est passée à un rythme hebdomadaire au printemps 2018 de manière à permettre un meilleur suivi.

La charge organisationnelle est plus importante, mais en vaut largement la peine en termes de cohésion et d'efficacité.
→ L'articulation et l'intégration du suivi de la santé dans la vie quotidienne : Ce sujet reste sensible au niveau de la Pouponnière, mais aussi de l'ASBL. Il évolue petit à petit. Chaque service de l'ASBL s'organise en fonction de ses possibilités.
Un remaniement nous a permis de détacher partiellement (à hauteur de 0.5 TP) une puéricultrice expérimentée de notre effectif « accueillant » pour rendre possible nos ambitions. L'infirmière et cette puéricultrice se partagent dorénavant les tâches du suivi santé et nous gageons que ce dernier gagnera en efficacité et satisfaction.

Fin 2018, le médecin avec lequel la Pouponnière et la Maison des Petits coopéraient a décidé de mettre fin à son contrat, nous relançant dans la recherche d'un nouveau candidat.

• Dynamique de l'équipe :

→ Notre équipe reste bien au travail et dans la continuité de son projet malgré les efforts fournis pour répondre aux défis qui lui sont posés. Elle a pu s'adapter à des remaniements dans la gestion de ses ressources et intégrer départs et arrivées de plusieurs collaborateurs. Elle a bien eu le temps de préparer la succession du directeur qui a pris sa retraite fin décembre.

• Sur le plan matériel :

→ Les travaux de sécurisation incendie ont pu être définitivement réceptionnés et ont permis de confirmer notre agrément par l'ONE. Ces travaux de sécurisation ont laissé des traces qui invitent à la relance de travaux d'embellissement et de rénovation restés en suspens. Installation de deux nouvelles cuisines dans deux groupes de vie, réparation et remplacement de recouvrement de sols (lino), remplacement des tentures.
→ Projet Immoflèche : La Pouponnière reste impliquée dans la conception de deux unités de vie dans un des nouveaux bâtiments.

• • Projets pour 2020

• Sur le plan pédagogique

→ Mise à jour du projet d'accueil ;
→ Poursuite du travail autour de l'amélioration du suivi santé ;
→ Poursuite de la réflexion et analyse de la pratique autour du travail avec les parents ;
→ Évaluation du dispositif de présence de nuit et orientations pour l'avenir ;
→ Formations via l'association de fait « Pas-à-pas » et l'Association Pikler/Loczy de France.

• Sur le plan matériel

→ Poursuite du rafraîchissement des locaux suite aux travaux de mise en conformité (peintures).

• Sur le plan des relations avec les autorités :

→ Réactivation du Comité d'accompagnement des SASPE, prévu à l'Arrêté 2009, inactif depuis 3 ans, pour attirer l'attention sur les besoins actuels du secteur des SASPE.

• La Pouponnière au sein de l'ASBL :

→ **Soutien à la Maison des Petits** pour l'harmonisation des normes d'encadrement pour les plus jeunes (déséquilibre entre les normes AAJ et ONE) via un PPP.
→ **L'alimentation** : respect des normes HACCP en matière de distribution des repas, diversification des repas en fonction des âges et des besoins spécifiques.

LA MAISON DES PETITS

Jean-François MATON

- Capacité agréée -
34.5 enfants de 0 à 6 ans

- Nombre de prises en charge réservées -
TJ. Bxl : 24
SAJ. Bxl : 10,5

• • Introduction

Pour cette année 2019, la Maison des Petits a accueilli 51 enfants :

• 34 situations dépendent du Tribunal de la jeunesse de Bruxelles (TJ) ;
• 1 du service de Protection Judiciaire de Nivelles ;
• 16 du service de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles.

Par ailleurs, 6 enfants ont été suivi en code M (suivi à domicile).

• • Personnel

La Maison des Petits compte 23 ETP membres du personnel.

• • Statistiques

• Accueils (entrées)

18 nouveaux enfants ont été accueillis dans les 4 appartements de la Maison des Petits (Benjamins, Boutchoux, Loustics et Petits Loups).
→ 10 enfants dépendent du Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles.
→ 8 enfants dépendent du SAJ de Bruxelles.

• Détails des accueils

→ 5 enfants viennent d'un CAU (centre d'accueil d'urgence) la Traversée à Bruxelles ;
→ 2 enfants viennent du CHU Saint-Pierre ;
→ 4 enfants viennent du CHU Brugmann ;
→ 2 enfants de la Néonatologie de l'hôpital Erasme ;
→ 2 enfants du domicile familial (demande parentale d'aide au SAJ) ;
→ 1 enfant de la famille d'accueil d'urgence ;
→ 1 enfant nous vient de la rue ;
→ 1 enfant nous arrive du Nouveau 150 qui est une habitation protégée.

• Âge des enfants accueillis

De 0 à 3 mois : 7
De 3 à 6 mois : 2
De 6 à 12 mois : 2
De 12 à 24 mois : 2
De + de 24 mois : 5

• Départs

Pour l'année 2019, 19 situations prennent fin :
→ 10 enfants sont sortis au domicile familial dont 6 avec suivi Code M ;
→ 4 enfants sont partis en famille d'accueil ;
→ 2 enfants ont rejoint la Cité de l'Enfance pour un regroupement fratrie ;
→ 1 enfant a rejoint le pensionnat Henri JASPARD pour également un regroupement fratrie ;
→ Et les 2 derniers ont rejoint le SRG L'Estacade.

• Durée de la prise en charge

De 2 mois : 1
De 4 mois : 1
De 6 mois : 4
De 6 mois à 1 an : 5
De 1 an à 2 ans : 2
De 2 ans à 3 ans : 4
+ de 3 ans : 2
Exception : 5 ans et 2 mois : 1

Tableau comparatif et récapitulatif :

	2019	2018	2017	2016	2015
Taux d'occupation*	88	91	90	89	94
Accueils	51	43	48	45	43
Entrées	18	10	17	13	11
Sorties	19	9	17	14	18
TJ (entrées)	9	7	13	8	7
SAJ	8	3	4	5	4
SPJ Nivelles	1			2	

(*) hors code M

• • Questions et Réflexions

• Orientation[2]

Après « Lorsque l'enfant questionne » et « L'inconscient de l'enfant », notre fil clinique de l'année dernière prend un second souffle afin de répondre à la thématique de l'enfant en difficulté. Rappelons notre thématique : « L'enfant difficile est avant tout un enfant en difficulté ».

Après les 3 axes cliniques de l'année passée que sont : « L'accueil, l'accompagnement et le projet », nous aborderons les modalités d'intervention et donc de traitement de la difficulté de l'enfant. Pour soutenir notre mise au travail, nous nous inspirons de nombreux textes d'Alexandre Stevens qui d'emblée nous ouvrent le chemin vers une institution qui ne serait pas réglée par le Nom-du-Père, mais réglée au cas par cas en tenant lieu de chaque sujet et du lien difficile qu'il entretient avec la jouissance. Cela veut dire que nous ne croyons pas en un règlement ni en un cadre strict qui s'applique à tous de la même manière, car nous pensons que ces règlements et ces cadres soutiennent des idées qui découlent de préjugés, sur la manière dont les personnes doivent être et se comporter.

À l'occasion, nous pouvons entendre des intervenants qui disent à propos de ce que fait un jeune : « Il se moque de nous, il le fait exprès ». C'est tout de même catastrophique de penser cela, parce qu'il faudrait, au contraire, se réjouir et dire : « enfin, il arrive à se moquer de nous », si du moins c'est vrai et donc, qu'il arrive à user de semblants et d'ironie pour traiter sa difficulté.

• • Remerciements :

Nous remercions les coureurs des 20 km de Bruxelles pour leurs efforts réitérés !

[2] Bibliographie : Françoise Maggio : Les violences ordinaires (pour les bébés). Patricia de Rouvroy : Agressivité, violence, les avatars de la pulsion (pour les plus grands).

L'ESTACADE

Manuel SOLS
Patricia BASTIEN

- Capacité agréée -
48 enfants de 2,5 à 14 ans

• • Petit aperçu de la situation des enfants que nous avons accueillis en 2019

• ***En 2019, nous avons accueilli 11 enfants dont 8 font partie d'une fratrie accueillie à l'Estacade et 1 enfant dont le reste de la fratrie est accueilli à la Maison des Petits.***

• De ces 11 enfants, 5 venaient directement de la famille, 6 venaient d'une autre institution :

- ❖ Les 5 enfants venus de famille ont été accueillis soit pour des négligences graves, soit parce que le parent rencontre des problèmes de santé mentale, soit encore des problèmes d'addiction.
- ❖ Pour les 6 autres enfants, certains ont également souffert de négligences graves, d'abus et ont subi des violences intrafamiliales.

Dans ces 11 entrées, 9 demandes émanent du Tribunal de la Jeunesse, les 2 autres, du Service d'Aide à la Jeunesse. Les deux demandes SAJ ont été judiciarisées, faute d'accord avec le parent.

Comme l'an dernier, le service rencontre des difficultés par rapport à ses capacités réservées : lorsque des places se libèrent, les procédures d'admission sont encore malheureusement assez lentes ce qui empêche d'atteindre un taux d'occupation qui pourrait frôler les 100%. Néanmoins, notre taux d'occupation pour l'année 2019 est de 96%.

La moyenne d'âge des enfants accueillis en 2019 est de 7 ans. Cependant, ils ont entre 3 et 15 ans.

• *<u>21 enfants ont quitté l'Estacade :</u>*

- ❖ 17 sont rentrés en famille (28%) dont 13 suivis en famille par notre équipe (Code M) ;
- ❖ 4 ont été réorientés en institution, dont 2 en institution spécialisée (SRJ) ;

Ces 21 enfants ont été accueillis, en moyenne, durant 4 ans. Pour ceux rentrés en famille, la moyenne du temps d'accueil est de 3 ans. Pour ceux réorientés en institution, 7 ans.

• L'origine des enfants que nous accueillons reste multiculturelle, bien que la majorité soit belge. Pour la majorité, les familles sont monoparentales.
Le Tribunal de la Jeunesse reste notre mandant majoritaire, dépassant même ses capacités réservées. Pour rappel, pour 48 prises en charge, 36 sont attribuées au Tribunal de la Jeunesse et 12 au Service d'Aide à la Jeunesse. En 2019, 41 situations étaient mandatées par le Tribunal de la Jeunesse et 7 par le Service d'Aide à la Jeunesse.

Cette année est marquée, une fois de plus, par la situation d'un enfant qui se trouve en grande difficulté psychique. Nous avons dû, à plusieurs reprises, faire appel à l'ambulance pour nous rendre aux urgences psychiatriques. Cet enfant se retrouve dans une situation catastrophique, faute d'un autre lieu pour l'accueillir. Nous avons essuyé de nombreux refus d'admission dans d'autres institutions, pourtant spécialisées.

• • Scolarité

• En 2019, 7 enfants ont fréquenté l'enseignement spécialisé et 1 enfant celui de type 3 (troubles du comportement). Tous les autres ont fréquenté l'enseignement ordinaire. Une enfant reste non scolarisable et la réorientation institutionnelle est difficile.

• Nous poursuivons notre collaboration avec les écoles du quartier, ce qui fait un nombre total de 9 écoles fondamentales (maternelles et primaires).

Les plus grands se rendent à l'école seul. Les écoles avec lesquelles nous travaillons se comptent au nombre de 13.

• Le travail de soutien scolaire dans le cadre du projet « Passeport pour la Réussite » se poursuit avec 1 éducatrice engagée à cet effet. 30 enfants ont été pris en charge, à raison d'1, 2 ou 3 séances par semaine. Le soutien scolaire se déroule de manière collective en faisant collaborer les enfants entre eux sur le plan des apprentissages. Cette approche inclusive remporte beaucoup de succès. Des moments plus individuels ont été organisés pour les enfants passant leur CEB.
• Un enfant reste déscolarisé (suite à l'exclusion de l'enseignement ordinaire), faute de pouvoir obtenir une attestation de type 3, les intervenants habilités à la rédiger se rejetant la balle.

• • Santé

Le suivi médical des enfants demande toujours beaucoup d'énergie, tant au niveau des soins physiques que psychiques, ce qui implique beaucoup d'investissements et de déplacements pour les équipes. 18 enfants sont suivis en thérapie (chez des psychologues ou des psychiatres), à l'extérieur de l'institution.

• • Incidents

• Chute d'un enfant à trottinette entraînant une commotion cérébrale et une nuitée à l'hôpital ;
• Chute d'un enfant à l'école, suspicion de commotion cérébrale, 1 nuitée à l'hôpital ;
• Diverses plaintes pour maltraitance de mêmes parents, à notre encontre qui ont entraîné des auditions à la police, des inspections pédagogiques qui se sont toutes conclu par un non-lieu ;
• Une mère a repris ses 2 enfants de manière assez brutale. Le dossier qui était au SAJ est passé au Tribunal et les 2 enfants ont réintégré l'Estacade, endéans les 2 semaines ;
• Fugue de quelques heures d'un enfant de 7 ans et demi.

• • Vacances

• Comme chaque été, les enfants ont participé au séjour à Hachy, au Domaine de la Sagnette, durant 10 jours. 11 adultes ont été mobilisés durant ces 10 jours pour les accompagner. Cette année encore, l'ASBL Promo Jeunes est venue passer une journée à la mi-camps pour s'occuper des enfants en leur proposant des activités, afin de permettre aux éducateurs de « souffler » un peu, ce qui leur a permis de prendre un temps de pause d'une demi-journée.

• Des stages en internat et externat ont également été mis en place durant les différentes périodes de vacances.

• Un groupe de vie est parti une semaine en gîte, accompagné de leurs éducateurs.

• • Activités

• La chorale EQUINOX se poursuit avec le soutien d'une éducatrice engagée à cet effet. 8 enfants de l'Estacade y ont participé en 2019. De manière générale, les enfants en sont fiers. Heureux également de pouvoir participer aux concerts, parfois prestigieux, malgré toute la rigueur de travail et la concentration qui leur est demandée. Les parents qui ont pu participer aux concerts se sont également montrés très heureux de voir leur enfant, dans ce contexte.

• L'année 2019 est à nouveau riche de participations de nos enfants à différentes activités, avec différents bénévoles, dans des activités ponctuelles ou régulières (bricolage, peinture, jeux de société, sortie bowling, cinéma, restaurant …). Pour ce faire, nous collaborons toujours, de manière privilégiée, avec l'ASBL Peluche et les Allumeurs de Rêve. Des bénévoles de BNP PARIBAS, ainsi que des bénévoles issus d'horizons différents continuent à faire bénéficier nos enfants d'activités diverses.

• L'atelier « Shiatsu » hebdomadaire s'est poursuivi, au sein de l'Estacade, avec la venue d'une bénévole qui prend les enfants en charge, de manière individuelle.

• Du matériel de relaxation acquis fin d'année 2018 a permis la mise en place des ateliers hebdomadaires autour de la méditation et du Qi Gong. Les enfants y apprennent des techniques de retour à soi.

• Certains enfants bénéficient également d'activités à l'année, telles que le football, le cirque, les mercredis à la ferme.

• Les festivités annuelles, telles la Saint-Nicolas, la fête de fin d'année avec les enfants ainsi que le barbecue en juin ont bien eu lieu. Les enfants ont bien profité de ces moments de fête.

• • Personnel

Les équipes, ont été relativement stables (malgré plusieurs départs et arrivées dans une équipe) cette année et ont bénéficié de 474 heures de formations/supervisions.

• • Dynamique de travail

• L'accompagnement des visites famille/enfants est aujourd'hui pérennisé par l'engagement d'une psychologue. L'outil « Espace-Famille » est performant et nous permet d'étayer nos observations, au bénéfice du travail avec les familles et les enfants. De plus, l'affinement de nos observations nous permet d'affiner également les propositions de travail faites aux mandants. Il est l'outil central de notre travail, dès l'arrivée des enfants.

• Des supervisions d'équipes et supervisions de type plus cliniques ont également été mises en place.

• Le projet « Potager » qui a vu le jour en 2018, s'est poursuivi et développé, puisqu'un subside de 15.000 euros nous a été octroyé par BNP Paribas Securities. Les enfants et les adultes s'y investissent de manière remarquable.

• Le Conseil éducatif de cette année s'est déroulé sous forme d'atelier de réflexion, avec des apports théoriques, autour de 4 thèmes choisis par les équipes (les relations fratries, les sanctions, la gestion des émotions, les réunions d'enfants). Ce travail a été mis en place sur 3 journées, dont la dernière était consacrée aux conclusions, en présence de tous les travailleurs. Par ailleurs, le thème « réunions d'enfants » a suscité le souhait de poursuivre la réflexion sous forme de groupe de travail pour l'année 2020. Le thème « gestion des émotions » a également suscité beaucoup d'engouement, montrant par-là, le besoin des travailleurs de partager leurs expériences de terrain. Les conclusions étaient plutôt favorables à la poursuite de ce modèle de travail pour l'an prochain.

• • Formation/supervision

• Dans le cadre du plan de formation, la formation sera axée sur l'attachement, jusqu'en 2019.

• Mise en place de supervisions d'équipes avec RTA

• Mise en place de supervisions cliniques régulières dans chaque équipe avec RTA, avec au préalable le listing des outils déjà existants et leur utilisation pertinente ou pas.

• • Travaux

→ Placement d'une nouvelle cuisine équipée au Gai Logis

• • Conclusion

En conclusion, l'année 2019 confirme l'élan de chacun de s'impliquer dans le travail, soutenu non seulement par la direction pédagogique, mais également par la direction générale. La dynamique est donc positive, malgré la lourdeur du travail et les difficultés rencontrées. Les équipes prennent progressivement conscience de leur potentialité et de leurs possibilités d'être acteur de changement, avec la mise en commun des compétences de chacun. Cette prise de conscience progressive ainsi que la mise en commun des compétences de chacun amènent à un soutien dans le travail de tous. Et nous constatons que celle-ci est un facteur essentiel dans le déploiement de nos missions.

TREMPLIN

Manuel SOLS
Cédric VANDERKELEN

- Capacité agréée -
24 mandats concernant des enfants
de 0 à 18 ans

• • Introduction

2019 est, comme chaque année, une année de changement. Le plus gros de ceux-ci est sans conteste l'arrivée du nouveau décret (CODE) et du nouvel Arrêté Cadre. Ceux-ci sont entrés en vigueur au 1er janvier 2019, modifiant le paysage du secteur, mais aussi, pour une part, le cadre d'intervention des services. Tremplin est devenu un Service d'Accompagnement Socio-Educatif (SASE), mais la mission principale ne change pas. Un autre grand changement au sein du service est le départ d'un membre de l'équipe et son remplacement. Au vu de la stabilité de l'équipe de Tremplin au fil des années, ce changement est loin d'être anodin et a été traité notamment en supervision d'équipe.

• • Statistiques et commentaires

En 2019, le service « Tremplin » a accompagné 79 enfants et jeunes dans leur milieu de vie. Mandaté par le Conseiller du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) ou par le Tribunal de la Jeunesse (TJ) et agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le service est subventionné par le département de l'Aide à la Jeunesse comme S.A.S.E. (Service d'Accompagnement à mission Socio-Educative) pour travailler conjointement 24 situations depuis le 1er avril 2017 (précédemment 16 situations).

→ Les bénéficiaires :

79 jeunes, âgés de 0 à 18 ans et issus de 43 familles différentes, ont été accompagnés (36 filles et 43 garçons). Ceci représente un taux de prise en charge de 91,43 %. **La moyenne d'âge est de 9,8 ans**.

Sur un total de 46 mandats, 22 émanent du Tribunal de la Jeunesse et 24 du Service de l'Aide à la Jeunesse. Précisons qu'un mandat peut représenter une fratrie de trois enfants maximum. Au-delà, un deuxième mandat sera délivré.

2019 a d'ailleurs vu le service prendre en charge 3 fratries de 4 enfants, ce qui est nouveau pour Tremplin.

→ Les capacités réservées :

Depuis mai 2014, le service Tremplin s'est vu attribuer des normes à respecter concernant le nombre de prises en charge relevant du SAJ et du TJ.

Ainsi, le service peut prendre en charge 10 situations SAJ et 14 TJ. En 2019, le service a pu maintenir l'équilibre de la photographie sans difficulté. Le service n'a pas connu de situation dont il a dû s'occuper après une judiciarisation.

Le taux annuel de prise en charge (91,43%) est à mettre sur les délais de prise en charge entre

l'annonce de l'ouverture d'une place et sa réelle occupation. Malgré une anticipation d'un mois pour l'ouverture de certaines places, nous constatons des délais de réactions très long des mandants, parfois plus de deux mois. Cette anticipation représente un risque pour le service dans le cas où la situation envisagée comme bientôt terminée ne se clôture finalement pas. Il est donc difficile d'anticiper encore plus les fins de prise en charge.

Dans le courant de l'année 2019, une rencontre a été organisée entre les responsables du SAJ et des services d'accompagnement bruxellois au sujet du taux de prise en charge des services.
Certaines décisions ont été mises en place. La fin de l'année 2019 et l'année 2020 devront nous démontrer l'efficacité ou non de ces démarches.

• • Analyse

• La mission du service : consiste en un accompagnement éducatif qui permet d'améliorer les conditions d'éducation lorsque celles-ci sont compromises. Sur base d'un mandat, deux intervenants du service approchent le système familial pour tenter d'ouvrir à « d'autres possibles ». Un travail éducatif de proximité, de soutien à la parentalité, avec des interventions régulières sur le terrain qui se conjuguent avec des temps de réflexion, de décodage et d'analyse.
L'arrivée du CODE n'a absolument pas modifié cette mission. Le changement vient du fait que les Services d'Accompagnement ne se verront plus confier de jeune ayant commis un fait qualifié infraction.

• Ressources :
Les réunions hebdomadaires, formations permanentes et supervisions sont des indispensables ressources qui garantissent le professionnalisme de l'équipe.

En 2019, l'équipe de Tremplin a continué son cycle de supervision d'équipe entamé en septembre 2018. Ce cycle, basé sur une approche systémique par le superviseur, a continué à aborder notre identité de service, redéfinissant les contours de notre équipe après quelques années faites de changements importants.

• Projets complémentaires utilisés comme outils de travail :
→ *Soirée Tremplin :* Malheureusement, au vu d'un nombre de réservations insuffisant, la soirée prévue initialement en mai 2019 a dû être annulée.

→ *Les Tracaneux* : En 2013, aidée par un graphiste, et une scénariste, l'équipe du service a créé un livre pour enfant destiné à expliquer aux familles, lors du début des mandats, le rôle et la fonction du service. En 2019, nous avons encore distribué 49 exemplaires de notre livre. La demande diminue légèrement en rapport aux années précédentes, mais reste internationale, avec des exemplaires distribués en France.
Le stock commence à diminuer drastiquement et la question d'une éventuelle réédition devra se poser en 2020.

→ Fourniture de matériel scolaire aux familles grâce à l'aide financière de *la Société Royale de Philanthropie* au départ. Nous avons cependant renouvelé le projet avec le soutien *de la Fondation Roi Baudouin* qui nous a accordé un subside de 2000,- euros afin de pourvoir en matériel scolaire les familles avec lesquelles nous travaillons pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018. La bonne gestion de ce subside nous a encore permis de pourvoir à la rentrée scolaire 2018-2019. Ce projet s'est clôturé en 2019 avec l'épuisement des fonds accordés.

→ *Le Prix Princesse Mathilde 2012* a été attribué au service pour son projet relatif aux adolescentes enceintes ou déjà maman. Ceci nous permet de financer certains projets ainsi que l'achat de matériel pour les familles avec de jeunes enfants.

→ La *Confrérie Royale des Chauves de Belgique* offre et anime au service Tremplin la fête de Saint Nicolas pour les enfants.

→ *Article 27* permet l'accès à la culture aux personnes défavorisées. Tremplin gère la distribution des tickets article 27 au bénéfice de tous les services de la Maison d'Enfant Reine Marie-Henriette. En 2019, 468 tickets ont pu être distribués

→ En 2017, Tremplin a signé une convention de collaboration avec *l'ASBL « Les Capucines »* qui organise une épicerie sociale au profit des plus démunis. Grâce à cette convention renouvelée en 2019, nous avons donné accès à cette épicerie à plusieurs familles.

• • Personnel

Tremplin compte 7,25 équivalents temps plein

Comme chaque année, une stagiaire a enrichi le travail au cours de l'année 2019. Cette année, il s'agissait à nouveau d'une stagiaire assistante sociale en troisième année de baccalauréat.

• Activités :

Le service est prévu et organisé pour l'accompagnement d'enfants dès la naissance et l'aide consiste essentiellement en un accompagnement éducatif et social à travers des interventions concrètes, multiples et variées.
Notre action est orientée dans différents domaines : éducatif, social, scolaire, administratif, matériel ou psychologique et ce travail est réalisé en collaboration avec la famille en y associant le réseau.

Chaque situation est suivie par deux intervenants et la fréquence ainsi que le mode d'intervention sont fonction des besoins de chaque situation.

• Formations permanentes et supervisions :

Diverses formations, colloques et journées d'étude Le 1er avril 2018, l'augmentation des capacités de prise en c ont eu lieu, ce qui a permis à l'équipe de participer à 275 heures de formations extérieures.
Une grosse formation sur l'écriture des rapports en collaboration avec le centre de formation « Synergie » a permis au service de réfléchir à l'élaboration de ses rapports d'évolution. Une nouvelle structure a pu voir le jour et semble, dans une première évaluation, bien mieux répondre aux besoins tant du service, que des familles et des mandants.

Le cycle de supervision entamé fin 2018 (et poursuivit en 2019) n'était pas un cycle axé sur la clinique, mais sur la réflexion de ce qui fait l'identité d'un service tel que Tremplin dans le respect de son agrément.
Ayant clôturé ce cycle de réflexion en juin 2019, il a été décidé de poursuivre en commençant un nouveau cycle d'un an porté cette fois sur des supervisions cliniques à visée systémique. Le souhait du service est de continuer à développer sa vision systémique des situations et par ce fait, coller au mieux à son projet pédagogique.

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Temps formation	377h	254h30	368h	380h	275 h
Temps supervision	102 h	76h	63h	112h	183 h
Temps global	479 h	330h30	431h	492h	458 h
Temps/intervenant	95h30	66h	61h30	70h	65 h30

• • Relations extérieures

• Travail en réseau :

Nous élargissons continuellement nos espaces de travail au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs parents et proposons toujours de les accompagner dans leurs différentes démarches, par exemple : planning familial, hôpital, CPAS, clubs sportifs, écoles, PMS, services d'aide à la jeunesse, crèches, ONE, mouvements de jeunesse, services sociaux, médiations, ONEM, maisons médicales, écoles de devoirs, centres de santé mentale, services d'accrochage scolaire, espaces rencontre, services de famille de parrainage, AMO, services juridiques, etc.

• Rencontre inter-SASE-Bxl :

Le service a continué à participer aux rencontres Inter-SASE durant l'année 2019.

Par ailleurs, en collaboration avec les autres SASE de Bruxelles, en tenant compte de l'arrivée prochaine du CODE et des changements qui y sont associés, un rallye des SAIE est organisé sur l'année scolaire 2018-2019.

Ce rallye consiste en 5 rencontres inter-équipe autour de deux thématiques précises, l'élaboration des PEI et l'écriture des rapports. Ces deux thématiques n'ont pas été choisies au hasard, elles subiront une évolution conséquente en fonction des prescriptions du CODE. Afin que chaque service puisse se positionner dans sa pratique, nous avons trouvé riche de partager les pratiques de tous les SASE de Bruxelles.

Le rallye s'est clôturé le 16 octobre par une rencontre et une mise en commun des travaux de toutes les équipes SASE de Bruxelles.

• Article 27 :

Tremplin poursuit la centralisation des tickets pour l'ensemble de l'ASBL en vue de permettre aux enfants et à leurs familles un accès facilité à la culture.

• • Projets et perspectives 2020

Le Service Tremplin poursuivra sa collaboration avec les autres services SASE de Bruxelles afin d'enrichir sa pratique.

L'équipe réfléchira à une éventuelle réédition de ces « Tracaneux » qui restent un outil très adapté et fort demandé. La recherche de fonds pour financer cette réédition sera sans doute la partie difficile de ce projet.

Le nouveau cycle de supervision clinique à orientation systémique entamé en 2019 se poursuivra durant la 1re partie de l'année 2020.

• • Tableau comparatif des prises en charge

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de mandats	27	28	40	42	46
Mandats TJ	16	18	25	21	22
Mandats SAJ	12	10	15	21	24
Mandats terminés	11	11	14	19	23
Mandats débutés	9	10	21	14	16
Logement autonome	2	2	2	2	1
Nombre de jeunes	44	45	68	71	79
Âge moyen des jeunes	8,9	9,8	9	9	9,8
Nombre de garçons	24	21	38	44	43
Nombres de filles	20	24	30	27	36
Nombre de familles	23	25	37	41	43
Fratrie avec 4 enfants					3
Fratrie avec 3 enfants				9	6
Familles avec 2 parents	6	5	8	6	10
Familles recomposées	2	1	1	5	3
Familles monoparentales	12	15	26	29	25
Famille d'accueil	1	0	0	0	1
Taux de prise en charge	102,40 %	99,14 %	92,06 %	91,5 %	91,43%
Nombre mensuel moyen de mandats	16,3	16,1	21,6	23.3	23,6
Durée moyenne des mandats terminés	16 m	15 m	15m	10 m	11,5 m

LE PERTUIS

Manuel SOLS
Guy VANDERPUTTEN

- Capacité agréée -
6 enfants de 6 à 12 ans

• • Statistiques

• Taux d'occupation

84 % de taux d'occupation durant l'année 2019
8 % de prise en charge Code M sur l'année

• Refus avant procédure d'admission

D'avril à décembre 2019, 20 demandes ont été effectuées par des délégué(e)s (6 SAJ et 14 TJ).
Sur les 20 demandes, il y a eu 4 prises en charge avec un accueil entre septembre et octobre 2019.
→ 6 annulations (judiciarisation, ou simplement annulé, car le mandant/ le délégué a trouvé une autre solution entre temps)
→ 8 demandes en suspens (aide ambulatoire, suspens par Cour d'appel)
→ 2 demandes du SPJ de Charleroi (une prise en charge sur les 2)
→ 1 demande de fratrie
→ 1 ordonnance de placement avant les démarches d'admission (le jeune n'est pas encore arrivé au Pertuis)

• Refus en cours de procédure d'admission

→ Entrée annulée, car l'enfant a quitté le territoire avant l'entretien de formalisation au SAJ.

• Refus après procédure d'admission

→ Pas de refus après la procédure d'admission

• Nombre d'enfants ayant fréquenté le Pertuis en 2019

→ 15 enfants ont fréquenté le SRRO en 2019
10 enfants ont quitté le SRRO en 2019 (1 fille et 9 garçons)

• Origine des mandats

→ TJ : 12 (dont une prise en charge avec l'arrondissement de Charleroi)
→ SAJ : 3

• Situation avant la prise en charge au Pertuis

→ En famille : 13
→ En institution : 1

• Nouvelles prises en charge en 2019

→ Total : 11

• Situation avant la prise en charge

→ **Famille d'origine :** 8
L'enfant vit avec sa mère et les parents sont séparés.
1 enfant est allé en famille d'accueil d'urgence avant d'arriver au Pertuis
→ **Famille d'accueil : 1**
→ **Internat : 1**

• Raison de la demande :
Beaucoup de demandes sont liées aux conflits parentaux, conflits de loyauté et difficultés scolaires (à la fois au niveau des apprentissages, mais également au niveau du comportement.)

• Orientation à la sortie :
10 enfants ont quitté le Pertuis durant l'année 2019 :
→ 1 orientation Pédo psy
→ 2 orientations en centre médical pédiatrique (fratrie)
→ 3 orientations en SRG dont 1 sur Charleroi
→ 3 orientations en SRJ
→ 1 Retour en famille avec la mise en place d'un SASE

• Durée moyenne de la prise en charge :
→ 9 1/2 mois est la plus longue prise en charge
→ La plus courte a duré 3 mois et demi.
→ La durée moyenne de prise en charge est de 6 mois et une semaine.

• Code M : 2 codes M (1x 3 mois et demi et 1x 2 mois et demi) après une prise en charge de 4 et 5 mois) dont 1 en attendant une place en SRJ

• Âge des enfants au moment de leur admission (sur 14 enfants ayant séjourné au COO en 2018)
L'âge moyen est de 8 ans

→ 6 ans : 2 garçons
→ 7 ans : 1 garçon
→ 8 ans : 1 fille et 3 garçons
→ 9 ans : 1 garçon
→ 10 ans : 1 garçon
→ 11 ans : 1 garçon

• • Personnel

• Évolution du personnel
→ Absence de longue durée du directeur et psychologue à partir de mars.
→ Départ pour une année de l'AS
→ Arrivée de la coordinatrice en septembre
→ Changement dans l'équipe éducative.

Dernier trimestre 2019 :
7 éducateurs ¾ temps
1 Assistant social ½ temps
2 psychologues ½ temps
1 coordinatrice TP
1 technicienne de surface TP

• Formations et supervisions
→ Formation Pep's (outil intranet) : Mise en place en septembre du logiciel Pep's au sein du SROO pour toute l'équipe.

→ Formation Pep's plus spécifique pour un travailleur (2x 2h45 à Namur)

→ Supervision clinique avec Ginette Michaux : 7x 1h30 au sein du SROO pour toute l'équipe du pertuis.

→ Une Journée préparatoire Réseaux II pour toute l'équipe au sein du SROO

→ Formation manutention de charge pour 2 travailleurs au sein de l'asbl

→ Supervision d'équipe en vue de la réécriture du Projet Educatif pour toute l'équipe 4x 2h pour toute l'équipe au sein du Pertuis

→ Supervision clinique ave Mr de Halleux : 3x 1h30 au sein du SROO pour toute l'équipe

→ Formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales pour un travailleur ; trois journées de 7 heures à Bruxelles.

→ Formation Parole d'enfants – « Des lieux d'enfermement, des espaces de liberté » ; deux journées à Paris pour un travailleur

→ Réunion médicale avec Dr Van Osta pour toute l'équipe éducative du Pertuis au sein de l'asbl.

ANNEXES

30 janvier 2015

La vision de l'ASBL Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette

L'enfant confié est placé au centre de toutes les préoccupations. Ses besoins spécifiques et le développement de ses capacités déterminent les actions socio-éducatives ainsi que l'organisation du travail de chacun et des espaces de vie.

Le projet pédagogique qui vise l'accueil, l'accompagnement et l'éducation comporte aussi une dimension de soin au sens large pour faire face à la souffrance physique et psychique de l'enfant.

Mettre l'enfant en confiance, le considérer comme un être unique, en lien avec sa réalité familiale, l'ouvrir à l'environnement extérieur, est essentiel pour poser les jalons de sa (re)construction.

1. Faire émerger et développer les capacités de l'enfant et le rendre apte à créer et maintenir des liens durables

- Prise en compte pour aider l'enfant à grandir, de la réalité qui est la sienne
- Mise en place, en équipe, d'un projet autour de l'enfant (individualisation) : observation, analyse, soin, orientation, ouverture à l'environnement extérieur
- Relation privilégiée avec un accueillant (continuité)
- Maintien des liens de la fratrie, si possible en la maintenant unie
- Organisation adaptée des locaux (petites unités de vie permettant de réduire l'impact négatif de la collectivité – structure plus familiale) en améliorant l'existant ou à plus long terme, à travers un nouveau projet immobilier majeur ; prise en compte de ce que la Maison est bien souvent un lieu de vie et pas seulement un lieu de passage
- Travail en réseau
- Soutien à la famille en vue si possible d'une réinsertion

2. Gérer de manière optimale les ressources humaines et matérielles de la Maison afin qu'elles soient en adéquation avec les besoins de l'enfant

- Adhésion et appropriation du projet pédagogique par chacun
- Culture de l'échange pédagogique et scientifique entre les services. Des groupes de travail interservices sont réguliers
- Un Directeur Général qui assure la cohésion et le respect des valeurs de la Maison.
- Engagement de collaborateurs de qualité animés par le respect des valeurs de la Maison ; chaque personne est à la bonne place
- Equipes sur le terrain, respectueuses des bonnes pratiques, bien organisées et soutenues
- Travail en lien avec le réseau
- Environnement de travail valorisant et reconnaissant des compétences et de l'implication du personnel. Chacun est écouté, encouragé, soutenu et reconnu. Les formations, supervisions et évaluations font partie intégrante du travail.

30 janvier 2015

Les valeurs de la Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette

Ce que nous défendons : valeurs morales et intellectuelles, un idéal à atteindre qui nous anime.

1. **Respect** (respect des droits, respect des caractéristiques socio-économiques et culturelles, respect de la vie privée)
2. **Confiance** (faire confiance, donner confiance => relation de confiance enfant-famille-personnel pour mener à la sécurité et l'autonomie)
3. **Adaptabilité** (le projet pédagogique vit et s'adapte en fonction des évolutions socio-éducatives, thérapeutiques et familiales)
4. **Rigueur** (prestations : accueil, relation, soin, apprentissage, encadrement …)
5. **Solidarité** (coopération interne et externe)

Développement

1/ Respect :

- *Considération et estime de soi et des autres, capacité d'écoute, capacité à appréhender l'autre sous ses différentes facettes : personnalité, stade de développement (bébé, enfant, adolescent, adulte, personne âgée), aptitudes, formation, fonction professionnelle et sociale, parcours de vie, état de santé…*
- *Attitude de non jugement à l'égard des bénéficiaires : enfants, familles*
- *Reconnaissance des valeurs de l'autre : enfant, famille, collègues, collaborateurs, …*
- *Capacité à nous soumettre à des règles de fonctionnement, aux modalités de gouvernance*
- *Respect des fonctions hiérarchiques*

2/ Confiance : *définition : « qui se fie entièrement »*

- *Reconnaître et s'appuyer sur les ressources et les capacités de l'autre et ce, dès le commencement de la vie*
- *Permettre à l'enfant de se construire en s'appuyant sur les compétences et les valeurs de l'adulte, qu'il s'agisse d'un membre de la famille ou d'un professionnel*
- *Laisser une place respectueuse à la famille telle que définie dans les projets pédagogiques afin de lui reconnaitre une fonction parentale, aussi réduite soit elle*
- *S'appuyer sur les compétences de chacun, avoir un a priori positif sur ses intentions*

3/ Adaptabilité :

- *Faculté à nous organiser pour répondre aux besoins et aux réalités des personnes dont nous nous occupons. Ces besoins et réalités évoluent dans le temps. C'est l'institution qui doit s'adapter aux enfants et non l'inverse. Nous avons trop souvent l'habitude de faire appel aux facultés d'adaptation des plus faibles : enfants, malades, vieux, handicapés…*
- *Nécessité d'évoluer en même temps que les pratiques, ce qui implique une démarche de compréhension et de formation*
- *Capacité de travail avec des collègues et collaborateurs venant d'horizons différents*

4 /Rigueur : *origine latine du mot « rigor = dur »*

- *Capacité à nous rassembler autour d'un projet pensé et argumenté scientifiquement et éthiquement, à le porter de manière consciente et volontaire*
- *Rigueur dans la réalisation des projets énoncés*
- *Adhésion à des directions de travail et à des pratiques partagées. Par exemple : devoir d'appropriation du projet pédagogique et de la définition de fonction propre à chacun*
- *Participation active au processus de formation et nécessité de remise en question personnelle : se sentir impliqué et engagé à titre personnel. Apporter une attention particulière à chacune de nos prestations*
- *Rigueur dans différents champs professionnels : rigueur dans la parole donnée, rigueur dans le suivi des situations, rigueur dans la présence, rigueur dans le respect des obligations légales et de fonctionnement, rigueur dans le suivi et l'application ou la réalisation des décisions prises, etc*

5/ Solidarité :

- *Façon de se sentir lié aux autres (public, collègues, etc.) au bénéfice des enfants et conviction que l'on peut mieux construire ensemble*
- *Capacité d'aller à la rencontre de l'autre : bébé, enfant, adulte, malade…Faire tomber les barrières*
- *Lien sectoriel, institutionnel, entre services, entre collaborateurs etc. Exemple : échanges entre professionnels des autres entités de l'ASBL autour des pratiques en fonction de la nécessité*
- *Notion qui fait appel à la conscience collective : devoir moral, aide, compréhension, …*

Annexe 2 :

Accueillir en SASPE, plaidoyer pour une clinique du lien enfant/parent/professionnel

Par la présente, je souhaite d'abord faire part du point de vue actuel de l'équipe du SASPE « Pouponnière de la Flèche » quant à la manière de répondre à ses missions. Dans la foulée, je souhaite attirer l'attention sur la nécessaire articulation de toute prise en charge avec l'environnement familial dont provient l'enfant. Cette articulation doit être pensée en fonction des problématiques d'un public qui a fortement évolué. Pour terminer, j'expose la politique de prise en charge que nous développons depuis maintenant un an pour répondre à cette évolution.

Nos missions[1]

Quand un enfant nous est confié, il vient rarement seul. Il sort d'un système constitué de personnes bien réelles. Nous ne pouvons pas en faire abstraction. En prenant en charge l'enfant, nous le prenons accompagné de ses « satellites ». Une de nos premières tâches est de tenter de régler les orbites de ces satellites pour qu'elles n'interfèrent pas avec celle de la prise en charge. C'est la difficile question de l'organisation et de l'accompagnement des contacts des enfants avec leurs parents et familiers. L'instauration d'une certaine distance est incontournable et bien souvent douloureuse. C'est donc un sujet très sensible car il touche aux représentations que nous nous faisons tous de ce qui fonde la construction, l'attachement et l'inscription de l'individu dans une famille puis dans un groupe social. C'est aussi un sujet très sensible en matière de droit. Qu'est-il bon et judicieux de mettre en place lorsqu'un enfant très jeune est « placé » afin qu'il reste relié à ceux qui l'ont mis au monde ? Que mettre en place sur le plan humain pour que chacun se sente respecté et puisse donner sens à ce qu'il lui advient ?

La principale et première mission d'un Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance est d'accueillir et d'héberger des enfants dans un cadre collectif. Ceci suppose la mise en place d'une infrastructure matérielle et humaine qui réponde au mieux à leurs besoins fondamentaux physiques et psychiques, ceci afin de leur permettre de vivre et grandir convenablement. C'est un lieu de vie où l'enfant est mis à l'abri de circonstances familiales présumées défavorables. Pour bien faire, le personnel doit faire œuvre de suppléance et s'engager à l'égard de chaque enfant qui compose le groupe. Cette démarche n'est possible que si elle est soutenue par un projet institutionnel résolument centré sur l'enfant. Une prise en charge de qualité suppose que chaque enfant soit reconnu dans toute son individualité et que le système de soin, car il s'agit bien de soin, s'adapte au fur et à mesure à son développement. Il est utile de rappeler que cette mission essentielle est le cœur de notre métier. Elle ne va pas de soi et capte une grande partie de nos ressources et de notre énergie, en disponibilité, en attention, en coordination, en réflexion. Les bonnes et généreuses intentions ne suffisent pas, elles doivent être soutenues par de la détermination et un étayage constant de la fonction de « parentage » créée par l'action conjuguée et concertée d'une équipe de professionnels. Notre intention n'est pas de prendre la place des parents mais, quelque part, nous sommes amenés à investir délibérément et concrètement une fonction essentielle qui leur est naturellement dévolue, parce que, dans de nombreux cas, cette dernière est, à des degrés divers, sérieusement défaillante. Cette fonction est celle d'accueillir le bébé dans le monde des humains et de lui servir de tuteur, de point d'appui, de lui apporter les nourritures physiques et spirituelles qui vont lui permettre de prendre conscience de lui-même, de grandir et de prendre sa place dans notre société. Cela ne se fait pas n'importe comment mais si ce n'est pas fait ou mal fait, nous mettons cet enfant en péril et la mesure de placement ne tient pas ses promesses. Si nous y parvenons, l'enfant peut s'appuyer sur l'institution pour grandir en sécurité, souffre moins des défaillances parentales et s'en accommode. Lorsqu'il y a placement, les parents sont donc sensiblement « hors-jeu » par rapport à cette fonction. La multiplication ou l'intensification des possibilités de contacts n'y changeront pas grand-chose. Ceci étant dit, quoi que nous fassions, que nous le voulions ou non, nous ne pouvons priver ni les enfants, ni leurs parents du droit de se connaître et de se rencontrer. Nous avons à prévoir dans notre dispositif d'accueil des conditions qui le permettront et qui adressent les questions suivantes : où, quand, comment, avec qui, avec quels moyens, avec quelle fréquence, pendant quelle durée, avec quel objectif ?... Impératif primordial : le bien-être de l'enfant qui, contrairement à ce

[1] réf. Arrêté du Gouvernement de la CFWB du 30/04/2009

que l'on pourrait penser ne rime pas toujours avec celui de ses parents. Il faut trouver le bon équilibre pour chaque situation.
Cette mission première est réputée devoir être transitoire, provisoire, la législation invitant les SASPE à s'activer pour favoriser la réintégration la plus rapide possible de l'enfant dans un milieu de vie « naturel » : dans sa famille d'origine ou dans sa famille élargie, et lorsque cela n'est pas possible dans une famille d'accueil ou dans une famille adoptive. **Elle débouche sur une mission secondaire** bien souvent implicitement et massivement déléguée aux SASPE, à savoir travailler avec les familles sur ce qui a mené au placement avec l'espoir de réformer une situation péjorative et permettre ou non le retour de l'enfant ; à savoir rendre compte au mandant de l'état de l'enfant et de l'évolution de sa situation familiale afin de lui permettre de prendre de bonnes décisions en termes de projet. On pourrait se demander s'il est bon et même prudent de placer les SASPE dans une telle position…Malheureusement, cette généreuse mais générale injonction à laquelle nous souscrivons pour la plupart se heurte bien souvent aux écueils que nous tend la réalité et ouvre la délicate question de comment y parvenir (évaluation de la fameuse « récupérabilité » parentale, processus de prise de décision, temporalité de l'enfant et des adultes, moyens, coopération entre intervenants…). Il n'est pas étonnant qu'elle soit à la base de nombreux malentendus, tensions et reproches entre intervenants. Plus grave, les atermoiements qui en découlent génèrent une cohorte de « laissés pour compte » qui grandiront de SRG en SRJ, sans oublier les éventuelles escales en « lits K », avant de finir, pour certains, par nous « offrir », lorsqu'ils seront sexuellement actifs, de nouveaux bébés.

Ne nous voilons pas la face, les SASPE ne peuvent répondre que de manière très modeste à l'ampleur de cette mission secondaire et la plupart d'entre nous, nous y efforçons honnêtement. Croire que les SASPE pourront, tous seuls, infléchir significativement des dynamiques familiales péjoratives sur lesquelles, bien souvent, plusieurs prédécesseurs (délégués, services SOS Enfants, services sociaux, psychiatres et psychologues de tout poil…) se sont cassés les dents relève trop souvent d'une douce illusion. Nous sommes encore trop souvent confrontés à la politique de la « table rase » et à la croyance qu'à chaque étape tout est encore possible. Quand il est encore temps pour l'adulte, il est parfois trop tard pour l'enfant. Il y a un moment où il faut renoncer de croire qu'en essayant encore et encore, nous finirons par obtenir les changements escomptés. Le changement, quand il s'agit de quelque chose d'aussi intime que le fonctionnement psychique ne se prescrit pas, il se vit à partir du moment où la personne concernée dispose des ressources pour y adhérer et se mobiliser en profondeur. Bon nombre de familles dont nous nous occupons n'y auront malheureusement pas accès, forçant nos belles et ronflantes formations et théories en sciences humaines (sans parler de nos idéologies) à s'incliner.

Alors que faire ?

Malgré cette entrée en matière peu reluisante, je ne voudrais pas que mon propos soit perçu comme défaitiste. Au contraire, je le voudrais réaliste et constructif. Baisser les bras et se plaindre ne sert à rien, beaucoup de choses peuvent être et restent à améliorer. Les SASPE peuvent faire la différence pour les enfants qui leur sont confiés. D'abord s'ils y entrent, c'est généralement pour de bonnes raisons. Une fois qu'ils y sont, et avant qu'ils n'en sortent, commençons à prendre soin d'eux pour qu'ils y grandissent bien et qu'ils avancent dans la vie avec le soutien dont ils ont besoin, que ce soit avec (à des degrés divers) ou sans leurs parents. Néanmoins, prendre soin des enfants ne se limite pas à leur seule personne, il faut aussi prendre soin de ceux et celles auxquelles ils sont reliés. Comment allons-nous traiter le lien qu'ils entretiennent avec ces derniers ? Pour bien grandir, il est préférable d'être au clair avec ses origines et nous savons tous combien cette question est complexe. Ce n'est pas simplement une question d'être en lien ou simplement de préserver ce dernier (la plupart du temps il est bien là) mais aussi une question de qualité du lien, « comment je vis ce qui me relie à ce parent » et « ce que je vis ou ai vécu avec ce parent ». Il y a des liens qui nourrissent et d'autres qui empoisonnent…Il y en a des forts comme des faibles, il y en a des sains comme des toxiques… Pour être au clair, rien de mieux que d'être en contact avec ses expériences réelles mais pas à n'importe quel prix…Le tout est affaire de dosage.

J'affirme qu'à la Pouponnière de la Flèche - et je suis convaincu qu'il en va de même pour la plupart des autres SASPE- nous ne sommes pas « contre » les parents des enfants que nous hébergeons. Nous faisons « avec », du mieux possible, en leur accordant la place qui leur revient, compte tenu des circonstances de vie qui les ont menés là où ils en sont avec leur enfant. Depuis maintenant une bonne quinzaine d'années, convaincus que nous ne pouvions plus simplement ouvrir nos portes en libre accès pour que les parents rendent visite à leur enfant à leur meilleure convenance et comme s'il se trouvait dans une extension de leur foyer, nous avons mis en place un dispositif d'accueil et d'accompagnement collectif (du personnel dédié à cette fonction s'occupe de plusieurs familles en même temps dans des locaux spécialement aménagés) survenant trois fois par semaine. Il n'a pas

spécialement fait l'unanimité au début mais l'idée qu'un minimum de réglementation autour de l'accès au lieu de vie des enfants a fait son chemin. Un lieu de vie pour un jeune enfant doit lui garantir la tranquillité (j'insiste : la tranquillité pour l'enfant, celle du personnel en découle secondairement). Ce dispositif montre ses limites avec la population que nous recevons aujourd'hui. Ces dernières années, nous avons été confrontés trop souvent à des situations terriblement éprouvantes (et j'insiste encore : d'abord pour l'enfant) qui nous ont amenés à solliciter auprès du mandant une réduction de la fréquence des visites, parfois une suspension. Certains nous ont entendus et pris acte, d'autres ont fait la sourde oreille et laissé perdurer des situations de souffrance manifeste pour tous, et je dis bien pour tous. Dans l'un et l'autre cas, il nous a fallu-et c'est de bonne guerre-sérieusement argumenter notre cause et affronter une répugnance initiale à prendre des mesures qui s'apparentent à écorner un droit inaliénable des parents. Le sujet de la fréquence et de la durée des visites est donc particulièrement brûlant surtout lorsque l'adhésion des parents au projet de placement est souhaitée.
Pourquoi sommes-nous parfois amenés à demander des mesures aussi fortes ? Parce que, au-delà du plaisir (dans le meilleur des cas) de retrouver son parent, chaque visite réveille les émois de la relation originelle qui bien souvent était problématique au point de finir par justifier un placement. Parent et enfant, s'ils ne sont pas soutenus dans cette rencontre, ne peuvent que rejouer ce qu'ils ne connaissent que trop bien. Si l'on n'y prend pas garde, le passé de la relation originelle fait irruption dans le présent de l'enfant et nuit à la tranquillité d'esprit qui lui est indispensable pour se construire ou se reconstruire. C'est pourquoi je suis convaincu qu'il n'est nullement abusif de prendre toutes les précautions utiles pour penser et organiser ce que nous mettons en place lors des rencontres des enfants avec leurs parents.

Baliser notre champ d'action

Avant de poursuivre, je voudrais vous donner un aperçu du public de parents que nous accueillons aujourd'hui à la Pouponnière de la Flèche.
Lors d'un recensement réalisé au mois d'août 2018, nous hébergions 31 enfants (1/3 SAJ, 2/3 TJ).
Tableau présenté par leurs parents :

Troubles psychiatriques avérés et annoncés comme tels par le mandant : 8
Troubles psychiatriques diffus mais non pris en compte par le mandant : 4
Assuétudes : 5
Déficiences mentales : 7
Troubles d'intégration psycho-sociales : 7

Cette nomenclature vaut ce qu'elle vaut mais elle reflète la réalité de l'accueil en SASPE aujourd'hui. Au vu de cette distribution, j'ose espérer que personne ne contestera l'absolue nécessité de procurer à l'enfant et son parent une forme d'assistance (et je veux souligner le terme d'assistance pour prendre mes distances par rapport à la notion de contrôle et de surveillance pourtant parfois nécessaire) lors des moments où ils se rencontrent. Rassurez-vous, toutes les situations ne requièrent pas un encadrement nécessairement très serré. Certains enfants sortent avec leurs parents ou partent en week-end en famille mais il faut reconnaître que c'est devenu une minorité.

Pourquoi notre dispositif actuel d'accueil et d'accompagnement des visites parentales ne suffit-il plus ? Parce que, au vu de l'évolution de notre public, cette approche a priori sympathique et politiquement correcte reste trop superficielle et insuffisamment protectrice. L'attention de nos intervenants est trop diffuse et la configuration collective ne leur permet pas d'appréhender finement la dynamique des visites. Ils n'ont pas la disponibilité pour procurer une assistance rapprochée lorsque cette dernière est nécessaire. Ils ne sont pas en condition d'éventuellement agir sur les vicissitudes qui affectent tout lien. De ce fait, ils sont régulièrement confrontés à des situations de crise extrêmement difficiles à gérer ou témoins d'interactions pour le moins inquiétantes. Dans le cas de parents présentant des troubles psychiatriques, nous constatons qu'une configuration collective peut réellement mettre à mal aussi bien le parent que l'enfant et que finalement…l'intervenant. Nous ne pouvons donc plus nous contenter de cette approche généraliste (qui convient à un nombre limité de situations) et sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait diversifier notre offre et mettre en place un accompagnement beaucoup plus personnalisé. Un autre argument milite en défaveur de cette approche généraliste : les attentes souvent déçues des mandants. Ces derniers ont besoin d'être informés le plus finement et surtout le plus objectivement possible de l'état de l'enfant et de l'état des relations qu'il entretient avec sa famille. Un suivi correct ne peut pas être assuré lorsqu'un ou deux intervenants ont à faire avec une dizaine de familles en même temps. L'équipe du SASPE « Pouponnière de la Flèche » a donc décidé de réformer

son approche des contacts de l'enfant avec sa famille. Elle paraît au premier abord très restrictive et sévère mais nous faisons le pari qu'au final elle apportera une plus-value en termes de qualité pour toutes les parties concernées.
Cette réforme suppose évidemment un ajustement de nos moyens et effectifs qui ne sont bien sûr pas extensibles. Nos nouvelles normes d'encadrement financées depuis peu par l'ONE nous procurent une marge de manœuvre que nous avons mise à profit pour ce projet. Trois personnes à 0.5 ETP sont affectées à ce travail d'accompagnement familial beaucoup plus personnalisé. Nous avons équipé un local spécialement réservé aux visites individualisées. Nous y prévoyons généralement la présence continue d'un intervenant et parfois deux pour les rencontres spécialement délicates. Par exemple, lorsqu'à la fois le parent et l'enfant sont en grande difficulté.

S'engager

Concrètement, nous mettons en place pour toutes nos nouvelles admissions le protocole suivant :

Une visite par semaine, d'une durée d'une heure, autant que possible en présence du même intervenant pendant une période de deux mois avec pour objectif l'établissement d'un climat relationnel humain permettant la rencontre et la prise de connaissance de ce qui fait lien dans la dyade parent/enfant. Durant cette période, nos intervenants s'engagent à se mobiliser avant, pendant et après chaque visite pour que chacun se sente pris en compte et perçoive l'importance que nous attribuons à ces moments.
Ce dispositif contrôlé et stable constitue un temps d'arrêt, une parenthèse, qui permettra de faire le point afin de développer les directions de la prise en charge. Il devrait nous permettre de mieux adresser plusieurs besoins, valables autant pour l'enfant que l'adulte : le besoin de sécurité, le besoin de reconnaissance (dans le sens d'être considéré en tant qu'interlocuteur, d'être respecté), le besoin de connaissance (dans le sens de disposer de repères identifiables et porteurs de sens), le besoin de continuité (dans le sens de retrouver ces mêmes repères d'une fois à l'autre), le besoin d'évoluer (dans le sens d'agir dans un environnement donné).
Ce temps d'arrêt n'a pas pour ambition de figer, de cadenasser, mais bien d'initier, chaque fois que c'est possible, une dynamique, de préférence constructive, autour de l'enfant entre notre équipe et les parents. Ce temps d'arrêt devrait permettre à nos intervenants de se déployer selon plusieurs axes : celui de l'observation/action dans une configuration bien circonscrite, celui du soutien de l'enfant et/ou de son parent, celui de la prévention (veiller au bien-être de l'enfant et du parent en évitant ou en empêchant la survenance d'incidents malheureux), celui de la rencontre de l'autre et de sa problématique, celui de l'instauration- si possible -d'un dialogue et d'un rapport interpersonnel invitant à la mobilisation.

A la fin de ce protocole de début de prise en charge, nous nous proposons de revenir vers les mandants et leurs délégués avec un rapport d'entrée (un mois plus tard que ce que prévoit la législation) rendant compte de notre point de vue concernant : l'enfant, ses parents, la qualité du lien qui l'unit à ses parents et à ses soignants, la problématique en jeu, la mobilisation possible, le projet actuel et à venir de prise en charge en pouponnière et l'opportunité de l'aménager, plus particulièrement en ce qui concerne l'élargissement ou non, voire la restriction, des contacts avec sa famille et/ou ses familiers.

Certains se demanderont : mais pourquoi s'imposer de telles contraintes, à nous-mêmes et à nos « bénéficiaires » ? Tout simplement pour se donner une chance de rendre la mesure de placement mobilisatrice et ne pas la voir s'enliser dans l'inertie et l'inaction. Tout simplement pour nous donner les moyens de concrétiser ce que nous sommes censés faire sans être constamment débordés. Tout simplement par respect de notre engagement par rapport à nos bénéficiaires et à nos mandants. Tout simplement pour faire notre travail.
Je suis conscient que vouloir généraliser un dispositif aussi contraignant pour toutes nos nouvelles admissions peut sembler exagéré mais, malheureusement, notre expérience prouve qu'en amont du placement en pouponnière et, sans vouloir jeter la pierre à nos prédécesseurs, trop souvent, soit les situations sont mal connues, soit elles ont été prises en charge dans l'urgence ou sans grande cohérence. Les exemples ne manquent pas. Mon équipe se veut rigoureuse mais n'est pas obtuse. Elle n'appliquera pas aveuglément un dispositif si des arguments suffisamment convaincants dans l'intérêt de l'enfant lui sont apportés. Par contre, elle ne souhaite plus se contenter d'approximations.

Rester modeste

Lorsqu'un enfant est retiré de son milieu de vie naturel ou n'a pas pu lui être confié, se pose immédiatement la question du traitement qui sera donné à la question de ses origines. Elle est cruciale pour les très jeunes enfants

confiés en SASPE. Elle met la plupart du temps mal à l'aise et balance entre inclusion et exclusion de ces personnes perçues comme dingues, défaillantes, négligentes ou maltraitantes. Souvent, nous préférons les ignorer et leur laisser le moins de place possible, comme si elles avaient perdu une part de leur humanité. Nous nous occupons de leur enfant et les tolérons à peine, établir le moindre lien avec eux n'est pas une priorité. Malgré nos bonnes paroles, c'est ce qui se passe trop souvent dans les faits. Au final, nous ne prenons pas bien soin de l'enfant en procédant de la sorte car, pour lui, cette question reste fondamentale.

Nous sommes arrivés à la conclusion que nous devions nous impliquer plus fortement et aller au contact de ces dyades parent/enfant si souvent dis-fonctionnantes. Cette démarche ne peut se faire qu'au départ d'un cadre de travail rigoureux et protecteur. Bien comprise, elle permet de nouer et soutenir un lien entre enfant, parent et professionnel qui charpentera la prise en charge et son devenir. Notre objectif est d'instaurer avec les familiers de l'enfant un partenariat, aussi minime soit-il, car celui-ci ne peut qu'être bénéfique pour le jeune. Nous n'avons pas la prétention de changer ces personnes mais de mieux les comprendre. Notre nouveau protocole de début de prise en charge limite fortement la fréquence des visites pour nous donner les moyens de faire ce travail. Par la suite, en fonction de ce que nous aurons pu observer, il pourra être adapté si besoin est.

Mon équipe se rend compte qu'un travail spécifique en direction des parents, qu'elle ne peut pas faire seule, devrait s'initier parallèlement au placement de l'enfant. Les enfants sont protégés (du moins on l'espère) mais, trop souvent, les familiers et parents sont livrés à eux-mêmes, abandonnés en quelque sorte. Le système n'hypothèque t'-il pas ainsi lui-même leurs chances de « récupération » ? Ceci est un appel à une meilleure coopération entre tous les intervenants susceptibles d'intervenir pour toutes ces familles en difficulté.

Thomas Piraux, directeur du SASPE « Pouponnière de la Flèche », avril 2019.

ABRÉVIATIONS

AAJ Aide à la jeunesse
ACS Agents contractuels subventionnés
AMO Service d'aide en milieu ouvert
AWIPH Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CCAJ Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse
CAS Centre d'accueil spécialisé
CAU Centre d'accueil d'urgence
CJ Centre de jour
COCOF Commission communautaire française
CODE M mission d'accompagnement de l'enfant et de sa famille lors du retour en famille après hébergement
COE Centre d'orientation éducative
SROO Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation
CPA Centre de premier accueil
CPAS Centre public d'aide sociale
DF Domicile familial
DGAJ Direction générale de l'aide à la jeunesse
FA Famille d'accueil
FAS Famille d'accueil spécialisée
ETP Equivalent temps plein
IPPJ Institution publique de protection de la jeunesse
MDP Maison des Petits
MM Maison Maternelle
ONE Office de la naissance et de l'enfance
PEI Projet éducatif individualisé
PEP Plan éducatif particulier
PFP Participation financière des parents
PMS Centre psycho-médico social
PPP Projet pédagogique particulier (AAJ)
RTA Réalisation, Téléformation et Animation
SRG Service Résidentiel Général
SASE Service d'Accompagnement Socio-Educatif
SASPE Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance
SAJ Service d'aide à la jeunesse
SPF Service de placement familial
SPJ Service de protection judiciaire
SRJ Service résidentiel pour jeunes
SSM Service de santé mentale
TJ Tribunal de la jeunesse

Diffusion Externe
Juin 2019

Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette ASBL

L'Estacade • Le Pertuis • Tremplin • La Maison des Petits • La Pouponnière de la Flèche • La Crèche de la Flèche
Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Claire
Rue de la Flèche, 14 • 1000 Bruxelles • www.lafleche14.be